



Prévoyance

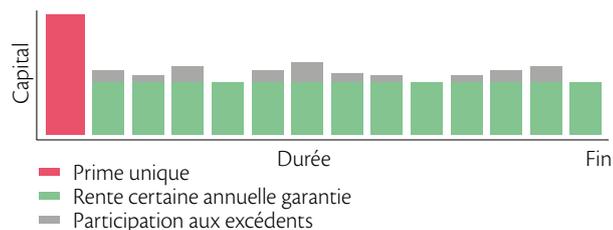
Assurer vos revenus à la retraite

La BCV vous propose un placement à capital garanti, que vous percevez ensuite sous forme de rentes régulières sur la durée de votre choix.

La prestation RP Rente certaine vous assure un revenu complémentaire à la retraite et vous permet de combler une lacune des revenus issus des deux premiers piliers.

Le fonctionnement

Vous investissez une partie de votre capital sous forme de prime unique puis vous recevez des rentes régulières assorties d'un intérêt.



Les conditions

Rémunération

- Taux d'intérêt technique de 1,75%
- Rémunération supplémentaire annuelle sous forme de participation aux excédents

Modalités

- Âge d'entrée: min. 18 ans/max. 81 ans
- Durée: min. 9 ans/max. 35 ans
- Investissement initial: min. CHF 5 000/max. CHF 2 500 000

Vos avantages

- Planification budgétaire facilitée en choisissant la durée du versement de la rente en fonction de vos projets
- Fiscalité intéressante (imposition sur les intérêts uniquement et contrat non soumis au droit de timbre)
- En cas de décès, vous sécurisez l'avenir financier de vos proches grâce au versement du capital ou des rentes

Information

Cette solution de prévoyance est proposée par la BCV en collaboration avec Retraites Populaires.